

Quand la jeunesse prend la parole : finale départementale du concours d'éloquence des collégiens et lycéens

Claude Riboulet, Président du Conseil départemental de l'Allier, Christelle Henriot-Maurel, Présidente du Tribunal judiciaire de Moulins et du Conseil départemental de l'Accès au Droit (CDAD), ont le plaisir de vous inviter à assister à la **grande finale départementale du concours d'éloquence des collégiens et des lycéens**, un temps fort dédié à la prise de parole, à la confiance en soi et à l'engagement citoyen des jeunes Bourbonnais.

Jeudi 5 février 2026 à partir de 16h30

Palais d'Ansac - Tribunal judiciaire - 6 Rue Diderot, 03000 Moulins

Merci de bien vouloir svp me confirmer votre présence pour pouvoir accéder au Tribunal.

Pourquoi venir ?

- Découvrir des jeunes, revêtus d'une **robe de justice**, se glisser dans la peau de véritables **orateurs**.
- Réaliser **interviews, photos et portraits** des jeunes.

Une jeunesse à la barre

Après plusieurs semaines de préparation et des concours organisés en janvier et février sur l'ensemble du département, **six binômes de collégiens et lycéens** se sont qualifiés pour cette grande finale départementale.

Sur les **340 candidats inscrits**, issus de **10 établissements** (7 collèges et 3 lycées), ces jeunes finalistes auront l'opportunité de défendre leurs idées dans un cadre solennel et symbolique : la salle d'audience du Palais de justice de Moulins.

Revêtus d'une **robe de justice prêtée par le personnel du tribunal**, les élèves se glisseront, le temps d'une plaidoirie, dans la peau de véritables orateurs.

Les thèmes du concours

- **Catégorie Collèges** : « *L'union fait-elle la force ?* »
- **Catégorie Lycées** : *Pensez-vous comme Corneille qu'« À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » ?*

Chaque binôme présentera successivement la **thèse** et l'**antithèse** du sujet, dans un exercice exigeant mêlant argumentation, éloquence et esprit critique.

Déroulé de la finale

16h30 - Ouverture de la séance

Les six binômes exposent leurs arguments (5 à 10 minutes par intervention).

Le jury formule ensuite des remarques et appréciations, dans un esprit bienveillant et constructif.

18h30 - Délibération du jury et remise des prix

Le jury

Le jury, présidé par la Présidente du Tribunal judiciaire de Moulins, comprend Isabelle GONINET, Conseillère départementale en charge de la Jeunesse, ainsi qu'un Conseiller régional et un représentant de l'Éducation nationale.

Les prix attribués par catégorie (collège / lycée) :

- **Prix du meilleur orateur,**
- **Prix du meilleur binôme.**

Un concours au service de la réussite des jeunes

Le concours d'éloquence bourbonnais vise à développer l'expression orale, la confiance en soi et les valeurs citoyennes chez les élèves. Il s'inscrit pleinement dans la préparation aux épreuves orales du **brevet des collèges** et du **baccalauréat**, tout en favorisant l'appropriation de la langue française et le travail collectif.

À propos du CDAD de l'Allier

Lieu d'accès au droit par excellence, le Conseil départemental de l'Accès au Droit de l'Allier informe et conseille gratuitement les habitants tout au long de l'année et mène de nombreuses actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et en milieu scolaire.

Contact / informations

04 70 35 17 48

cdad-allier@justice.fr

www.sites.google.com/site/cdadallier